

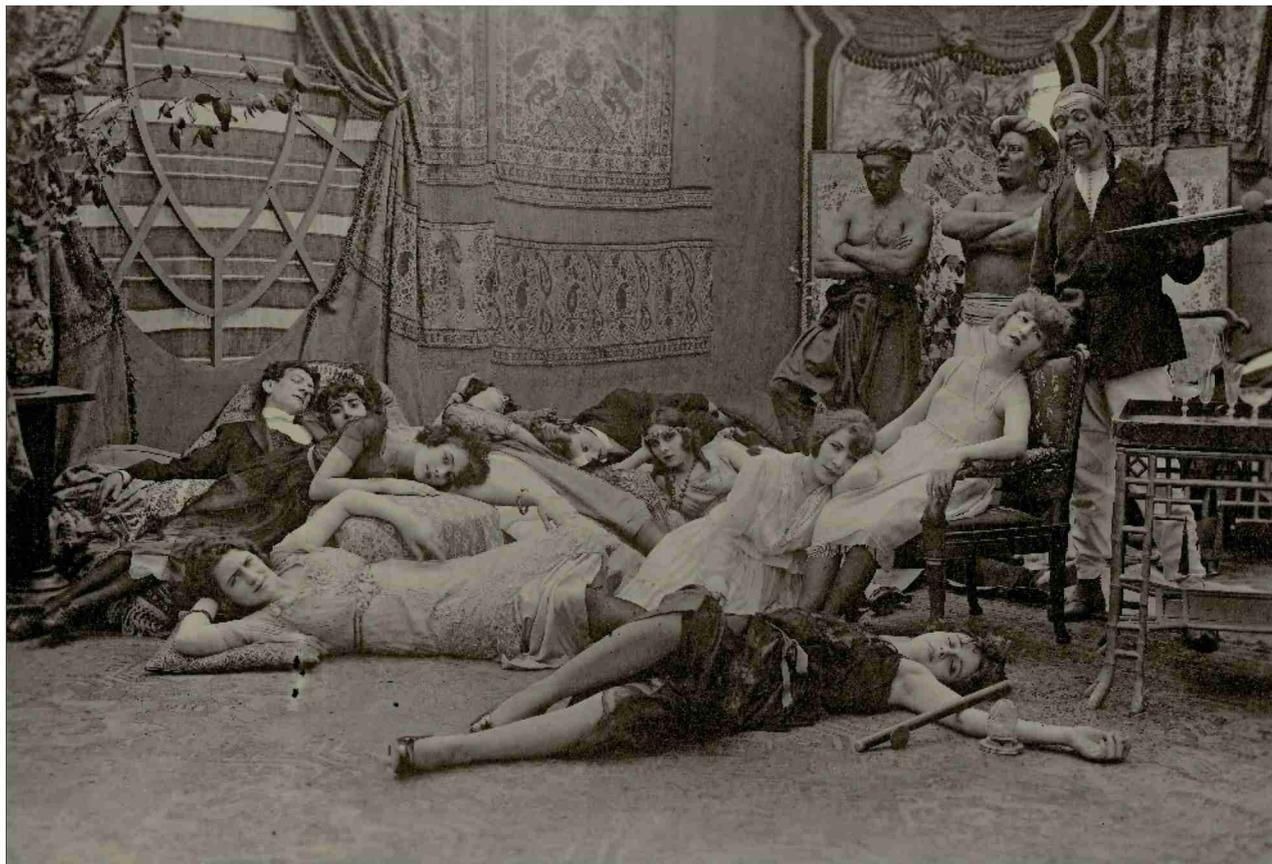
Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'802
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 27
Surface: 82'590 mm²

La guerre à la drogue s'éteint. Et après?

SUBSTANCES Les stupéfiants ont été une aubaine coloniale, un produit prohibé, la cible d'une croisade. Et maintenant? Le département de sociologie de l'Unige explore les idées émergentes dans une série de conférences



Le fantôme de la fumerie d'opium dans les années 1920. (MINISTÈRE DE LA CULTURE - FRANCE/MÉDIATHÈQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

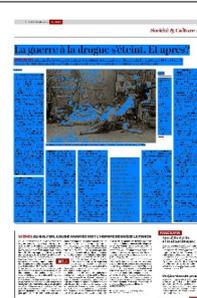
NIC ULMI

La croisade est peut-être terminée. La «guerre contre la drogue», déclarée par le président états-unien Richard Nixon en 1969 et menée depuis lors sous l'égide des traités internationaux, semble sur le point de s'éteindre et de passer à l'histoire comme l'un des égarements du XXe siècle. Une nouvelle ère s'ouvre, qui s'annonce plus raisonnable, mais où pour l'instant «tout le monde se pose des questions et personne n'a de réponses», note Jean-Félix Savary, secrétaire général du Groupement romand

d'études des addictions (GREA). «Même le gardien du temple, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui veille à la mise en œuvre des traités, n'est plus opposé à l'ouverture du débat. Dans son rapport annuel, publié ces jours, il invite à discuter de nouveaux modèles.»

Le GREA est partenaire de l'Université de Genève pour une série de conférences, agendées jusqu'en mai, sur «Les drogues dans tous leurs états». Il s'agit de rassembler et de confronter, en public, les différents savoirs qui s'élaborent au

sein de l'Unige, rendant ainsi visible un processus en cours, qui vise à regrouper et à coordonner ces compétences. Le cycle s'est ouvert mercredi dernier avec l'historien français Alexandre Marchand en invité principal, plaçant la prohibition des stupéfiants dans une perspective historique. Le 9 mars, le sociologue genevois Loïc Pignolo présentera son enquête de terrain portant sur les dealers de rue et sur leur éthique, plus développée qu'on ne l'imaginerait.



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'802
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 27
Surface: 82'590 mm²

Cannabis et viols

Flash-back, pour commencer. «Pendant tout le XIXe siècle, le commerce et la consommation de produits stupéfiants n'avaient rien de criminel. Ce commerce était au cœur des économies coloniales, les métropoles ayant pris soin d'établir des monopoles commerciaux sur la vente et la culture de certains produits stupéfiants comme le kif (cannabis) dans le Maghreb français, l'opium en Indochine française ou la *Java coca* (cocaïne de Java) dans les Indes néerlandaises. Des substances qui entraînent dans la composition de nombreux médicaments», note Alexandre Marchand.

Les choses changent à la fin du siècle, lorsque «le discours médical

commence à distinguer l'usage médical et non médical» des stupéfiants. A partir de là, «les ligues de vertu anglo-américaines imposent l'idée d'une réglementation internationale». Ce sera chose faite avec la Convention internationale de l'opium, signée à La Haye en 1912: «Les pays signataires s'engagent à encadrer la production et la circulation de ces produits, prohibant toute vente qui ne serait pas contrôlée par la profession médicale et par les industries pharmaceutiques, qui ont le monopole de la production de stupéfiants.» La Société des Nations crée dans les années 20 un organe de contrôle, le Comité central permanent de l'opium, à qui chaque pays doit communiquer «ses besoins en opium, opiacés et cocaïne, afin qu'aucune portion des substances importées et exportées ne s'égarer en route et n'alimente le marché clandestin». Ce dernier est réprimé, mais pas diabolisé: c'est simplement une «contrebande qui déborde du commerce légal».

Sur le plan international, le cannabis n'est alors pas considéré comme un problème. Les Etats-

Unis vont toutefois déjà plus loin, se lançant dans une croisade morale contre cette substance.

«Soucieux de mieux contrôler la main-d'œuvre immigrée d'origine mexicaine, qui la consomme, plusieurs Etats proscrirent le marijuana. La prohibition devient fédérale en 1937, portée par une panique morale et par un climat xénophobe entretenu par l'empire de presse de William Randolph Hearst, qui fait l'amalgame entre la consommation de cannabis par les Hispaniques, les Noirs et les Philippins et les crimes sexuels.»

Un hippie dans une pharmacie

Tout change de nouveau au cours des années 60 et 70. «Jusque-là, on considérait que la plupart des toxicomanies étaient iatrogènes, c'est-à-dire d'origine médicalemente. On contractait une addiction après être passé par un traitement médical ou par la consommation de produits trouvés en pharmacie. Ce profil s'estompe devant les nouvelles toxicomanies juvéniles, récréatives, liées à la contre-culture. Les

Les métropoles avaient pris soin d'établir des monopoles commerciaux sur la vente et la culture de certains produits comme le kif (cannabis) dans le Maghreb français, l'opium en Indochine française ou la «Java coca» (cocaïne de Java) dans les Indes

néerlandaises

jeunes hippies qui prennent la route de Katmandou achètent encore de la morphine et des opiacés légalement, dans les pharmacies qu'ils trouvaient sur le chemin en Afghanistan, au Pakistan et en Inde.»

C'est alors que le cadre international «basculé dans le paradigme de la guerre à la drogue». Avec des ambiguïtés: «Était-ce là une saine croisade dénuée de sous-entendus politiques pour sauver la jeunesse américaine du déclin physique et moral? De nombreux historiens formulent l'hypothèse que le nouvel arsenal législatif aurait servi de prétexte pour bâillonner les jeunes protestataires: leur combat pacifique contre l'engagement militaire au Vietnam ne pouvait en effet être attaqué frontalement, au risque de remettre en cause le principe constitutionnel de la liberté de parole.» La guerre à la drogue se poursuit pendant un demi-siècle jusqu'à nos jours, même si, «selon un constat largement partagé, elle semble non seulement coûteuse et inefficace, mais également contre-productive».

Le dilemme du dealer

Changement de décor: on est dans les rues genevoises, au milieu des années 2010. Pour son mémoire de master en sociologie, soutenu fin 2015, Loïc Pignolo décide de s'intéresser au trafic de stupéfiants, côté dealers. «Plusieurs tensions traversent ce marché. Mon but était de montrer comment les dealers mettent en place des normes afin de réguler ces tensions. Il s'agit, d'une part, de pacifier le marché, malgré la concurrence, en évitant qu'apparaissent des formes de violence. D'autre part, les vendeurs s'emploient à mettre en place des manières de dealer qu'ils considèrent comme relativement éthiques et acceptables à leurs yeux. Ils ont en effet un rapport



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'802
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 27
Surface: 82'590 mm²

conflictuel avec leur activité, qu'ils considèrent comme contraire à leurs propres valeurs. Ils essaient donc de trouver des façons de la pratiquer qui leur permette de garder une bonne image d'eux-mêmes», explique le jeune chercheur, annonçant quelques éléments qui seront développés lors de la prochaine conférence. Concrètement, «il s'agit par exemple de faire un choix entre les substances, et de veiller à ne pas pousser les clients vers des drogues qu'ils considéraient comme dangereuses».

Voilà qui tranche avec l'image stéréotypée du dealer de rue. «Ce serait réducteur de dire qu'il y a un seul type d'image véhiculée par les médias. Mais dans les discours politiques et médiatiques, le dealer apparaît souvent comme un être amoral, qui vise à se procurer de l'argent en nuisant au consommateur. Alors qu'en enquêtant sur le terrain, on s'aperçoit que cette représentation d'une figure dépourvue de scrupules et agissant de manière purement stratégique n'a pas de pertinence.» Je deale, oui, mais à contrecœur... «Les dealers se lancent là-dedans parce qu'ils ont l'impression que c'est la seule opportunité qui leur est accessible, ils se représentent l'économie formelle comme bloquée pour eux.» Le lien entre prohibition et maintien de l'ordre social, les idées émergentes en termes de régulation ou le lien avec le dopage sportif feront l'objet des prochains volets, ainsi que la périlleuse question: «Les drogues sont-elles dangereuses?» ■

À VOIR

«Les drogues dans tous leurs états»

jusqu'au 18 mai 2016, les mercredis de 18h30 à 20h à Uni-Mail (40, bd du Pont-d'Arve, Genève), salle MR160, entrée libre.

Prochaine conférence le mercredi 9 mars 2016: «Deal de rue dans un quartier genevois: résultats d'une enquête de terrain», avec Loïc Pignolo et Christian Ben Lakhdar.

Le blog de la manifestation: www.unige.ch/sciences-societe/socio/blog